

**SESSION 2013  
BTS ASSURANCE  
CORRIGE E3**

## Sujet n°1

### 1. Indiquez les éléments pris en compte pour déterminer une cotisation d'assurance.

La prime dépend de : (3x0,5 pt = 1,5)

- La fréquence (la probabilité de réalisation du risque)
- Le coût (moyen) et les statistiques
- ce qui permet l'équilibre de la mutualité

La probabilité de réalisation du risque dépend d'un certain nombre de critères tels que: l'âge, la santé, la profession, la catégorie socio-professionnelle (0,5 pt)

**En bonus** : points accordés si explications (1 pt de bonus maxi)

- la prime commerciale (qui dépend du niveau des chargements, frais de gestion, frais de commercialisation, bénéfice attendu), à distinguer de la prime pure
- inversion du cycle de production (même si seulement mentionnée)
- tout autre élément pertinent

### 2. Expliquez pourquoi la tarification des assurances sociales obligatoires ne repose pas sur la même logique. (0,5x4 = 2pts)

Les assurances sociales obligatoires (sécurité sociale : assurance maladie, vieillesse...) :

- fixent en partie les tarifs/taux de cotisation en fonction d'objectifs de solidarité, de justice sociale, de redistribution, de répartition, de transfert
- doivent prendre en compte dans le calcul des cotisations et des prestations des contraintes économiques (revenu des salariés, compétitivité des entreprises, coût du travail ...)
- n'ont pas de contrainte impérative d'équilibre, le budget de l'Etat (impôts et/ou cotisations) ou l'endettement pouvant combler les déficits
- ne procèdent pas à une sélection des risques, ni à une segmentation des populations sur les critères d'évaluation du risque (pas d'antisélection ni de sélection adverse)

**Bonus 1 point** accordé au candidat qui aura développé et argumenté ses idées.

**3. Justifiez la différenciation des cotisations selon le genre opérée par les assureurs avant le 21 décembre 2012. (2x1pt =2pts)**

Les niveaux de risque et donc la sinistralité ne sont pas les mêmes en fonction du genre (du sexe) :

- en automobile, globalement les femmes ont une sinistralité plus faible que les hommes (coût moyen de 90 pour les femmes et 106 pour les hommes) (malgré une fréquence plus élevée chez les femmes,
- en assurance vie, les femmes ont une espérance de vie plus longue, d'où une différence de tarification pour les rentes viagères et l'assurance décès :
  - o les rentes viagères, à âge et capital placé égal, les rentes viagères pour une femme seront moins élevées ;
  - o pour les temporaires décès, à l'inverse, la cotisation de décès sera plus faible pour les femmes que pour les hommes.

**4. Pour quelles raisons les assureurs français sont ils amenés à renoncer à une segmentation par genre ? (2x1pt = 2pts)**

En raison d'un principe fondamental d'interdiction des discriminations (égalité homme/femme) qui figure dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

La Cour de justice de l'Union Européenne a rendu un arrêt le 1<sup>er</sup> mars 2011 (Test-Achat) qui interdit la discrimination homme femme dans la tarification, y compris en assurance. La Charte est une source de droit juridiquement supérieure à la directive et au droit national.

Nous attendons la référence à la notion juridique de Charte

**5. Exposez à l'aide d'exemples les conséquences d'une interdiction de la tarification fondée sur le genre. (0,5x4 = 2pts)**

- Renforcement du risque d'antisélection : la hausse des cotisations peut faire fuir les assurés faiblement exposés au risque, mettant ainsi en danger la mutualité (forte proportion de risques élevés) et la solvabilité de l'assureur (dégradation du rapport sinistres/primes).
- En assurance auto, décès, hausse de la cotisation moyenne pour la population féminine.
- Hausse de tarification pour les hommes pour les rentes viagères
- Les assurés les moins solvables risquent soit de s'auto-assurer, soit de s'orienter vers des produits low cost aux garanties réduites ; d'où un risque de baisse de chiffre d'affaires pour l'assureur.
- Les assureurs vont devoir innover pour trouver d'autres critères de segmentation de façon à conserver des populations homogènes (critères comportementaux, psychologiques, sociologiques...)

Nous attendons 4 exemples parmi ceux cités ci-dessus

**Valoriser d' 1 pt** ceux qui ont structuré leur réponse (par : auto/santé, etc...)

## **PARTIE II : RAISONNEMENT STRUCTURÉ (10 points)**

**Dans un raisonnement structuré, répondez à la question suivante :**

Les entreprises d'assurance doivent-elles développer leurs actions de prévention?

### **Introduction (4x0,5pt = 2 points)**

- Accroche : une phrase d'accroche pertinente, même si reprise de l'introduction du sujet (exemples : risques domestiques, Cat Nat,...)
- Définition de la prévention des risques est l'ensemble des mesures prises par les assureurs pour devancer un risque et l'empêcher de survenir.
- Problématique : accepter toute reformulation pertinente (exemple : les avantages et les limites d'un renforcement des actions de prévention).
- Fil conducteur ou annonce du plan (en lien avec la problématique): Tout plan est accepté du moment, qu'il est cohérent avec le problème posé par le sujet.

**Ne pas accepter la simple recopie du sujet pour la problématique**

Construction, cohérence du plan : **1,5 points**

Des exemples de plan sont proposés de façon indicative après les arguments.

On évaluera les arguments et les notions développées :

6 points : **1 point par idée développée** et/ou illustrée – **sinon 0,5 pt** pour idée citée non développée

Ne pas exiger de plan apparent, ni sous-parties dans les parties

### **(1pt par argument ou limite Maximum de 6 points)**

#### Arguments

- Pour réduire les comportements à risques individuels  
*Grâce à des outils contractuels :*
  - franchises, exclusions pour les comportements à risque (inoccupation, fermeture des portes, alcool au volant, pratiques de sports extrêmes, consommation de tabac...)
  - récompense des comportements vertueux : installation de dispositifs de protection...
- Pour réduire les comportements à risques au niveau de la société
  - par des campagnes d'information : guides sur les accidents de la vie courante, les campagnes de l'Association La Prévention Routière, APS, incendie, vol, etc...
- Pour développer les activités des entreprises d'assurances
  - augmentation du chiffre d'affaire, diversification, partenariat, (télésurveillance, collaboration avec les constructeurs automobiles, réseau de soin,...)
- Pour développer les actions de prévention pour protéger le consommateur
  - ORIAS, Tracfin (blanchiment)...

- Pour améliorer l'image
  - l'assureur n'est donc plus considéré comme celui qui indemnise une fois le sinistre arrivé mais comme celui qui conseille et agit dans l'intérêt du consommateur
- un acteur responsable vis à vis des salariés et des assurés
  - l'importance que prend la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans les attentes de la société: l'assureur doit apparaître comme un acteur responsable préoccupé par les notions de développement durable et d'éthique
- **MAIS**
  - coût de la prévention :inventivité en termes de communication, création d'événements, pistes de conduite, distribution d'extincteurs, d'éthylotests, interventions dans les écoles, les soirées étudiantes...
  - baisse de compétitivité par rapport aux concurrents qui ne supportent pas ce coût et donc perte de clientèle, externalités des campagnes qui bénéficient aux concurrents, d'où la tendance à aller vers des communications institutionnelles de la profession (dans le cadre du GEMA, de la FFSA, de l'AFA) ou la mutualisation des coûts (CNPP)
  - Inefficacité/efficacité limitée des campagnes de prévention (difficulté de toucher la cible, impact des messages limité « ça n'arrive qu'aux autres ») ; les sanctions ou les incitations tarifaires semblent plus efficaces que la publicité (radars vitesse, hausse des prix du tabac)
  - Toute la société est concernée, ce qui justifie les actions de prévention au niveau de l'Etat et de la sécurité sociale
  - En matière de risques industriels et environnementaux surveillance des usines à risque, PPR
  - En matière de santé : contrats responsables, campagnes contre la consommation excessive de tabac ou d'alcool
  - En matière d'assurance auto : sensibilisation à et sanction de la vitesse au volant, téléphone au volant
  - Si la prévention est efficace, baisse de l'activité de l'assurance

**Les 6 points peuvent concerner uniquement** des avantages ou des limites (mais dans ce cas ne pas donner la totalité des 1,5 point de construction et cohérence)

**1 point de bonus** pour le candidat qui aura illustré par de nombreux exemples appropriés

**Conclusion. (2x0,25=0,5)**

Synthèse

Ouverture

## Exemples de plan

### **Partie I : les avantages attendus d'une prévention accrue conduite par les assureurs.**

- Les conséquences sur le S/P (baisse attendue de la sinistralité, qui va améliorer la solvabilité de l'assureur)
- Amélioration de l'image de l'assureur

### **Partie II : L'intérêt pour l'assureur de développer des actions de prévention atteint des limites**

- Des limites au niveau de l'action individuelle de l'entreprise...
- ... qui justifient des actions de prévention menées à un niveau plus collectif

---

### **Partie I : Davantage de prévention en IARD**

### **Partie II : Davantage de prévention en assurance de Personnes**

---

### **Partie I : Avantage de la prévention**

### **Partie II : Inconvénients d'accroître la prévention**

---